



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,
des transports et des mobilités**

**Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature**

Direction générale de l'énergie et du climat

Direction générale de la prévention des risques

La Défense, le 31 janvier 2025

La directrice générale et les directeurs généraux

Madame Inès-Claire Mercereau

Présidente de la deuxième chambre

Cour des comptes

13 rue Cambon

75100 Paris Cedex 1

Madame la Présidente,

Par courrier du 10 janvier 2025, vous nous avez transmis le rapport d'observations définitives intitulé « L'entretien des voies navigables : l'exemple de VNF ».

Le rapport met bien en évidence les différents enjeux de la voie d'eau : transport, tourisme, développement économique des territoires, production d'énergie décarbonée, approvisionnement en eau pour les différents usages, résilience face aux effets du changement climatique, préservation et reconquête de la biodiversité.

Nous partageons le constat d'une dette grise importante liée à des décennies de sous-investissement sur l'ensemble du réseau. Cependant, l'inflexion réalisée depuis la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités est manifeste et positive. Cette dynamique a été renforcée avec la conclusion d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance entre l'État et Voies navigables de France (VNF) portant sur la période 2023-2032, qui repose sur une forte progression des moyens d'investissement accordés par l'État pour accentuer les efforts de modernisation et de régénération du réseau. L'enjeu de la sécurité des ouvrages hydrauliques (barrages et ouvrages assimilés) a été identifié. Ainsi, les recettes de VNF progressent de 480 M€ pour atteindre 1,8 Md€ sur la période du contrat.

Nous partageons en conséquence la recommandation n° 1 au regard à la fois de la nécessité d'approfondir la connaissance des effets du réchauffement climatique, comme de prendre en compte les résultats des prévisions dans les orientations d'investissement et les décisions stratégiques de l'établissement.

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex
Tél. : 33(0)1 40 81 21 22

À ce titre, nous précisons que VNF a élaboré en 2024 un programme d'études intégrant à la fois la vulnérabilité des infrastructures fluviales (hors canal Seine-Nord Europe), des services rendus par les voies navigables (services écosystémiques, prélèvements, transport), et des matériels d'entretien et d'exploitation, dans le cadre du troisième plan national d'adaptation au changement climatique. Une cartographie des investissements de VNF visant à renforcer la résilience des infrastructures est également prévue. Les résultats de ces études sont attendus pour fin 2025/début 2026 et serviront de base à la préparation des plans d'adaptation qui seront territorialisés par grand bassin hydrographique. Ces plans intégreront un volet d'investissement, des adaptations des méthodes de l'organisation interne de l'établissement ainsi que la prise en compte de la dimension humaine (sensibilisation, montée en compétences, analyse des conditions de travail des agents dans des conditions climatiques dégradées ou extrêmes).

Enfin, nous notons avec intérêt la recommandation visant à supprimer le plafond de la redevance hydraulique. La DGITM y souscrit en partageant l'analyse de la Cour selon laquelle il s'agit depuis le 1^{er} janvier 2020 d'une recette domaniale et non d'une imposition de toute nature. Cette proposition ouvre un espace d'échange sur les voies et moyens pour rémunérer de manière plus juste les services rendus par VNF en matière de stockage et d'acheminement de l'eau, au regard de l'importance grandissante des enjeux de gestion hydraulique dans le contexte du changement climatique. Les énergéticiens étant parmi les principaux contributeurs de la redevance hydraulique et la transition énergétique nécessitant des investissements importants pour le maintien et le développement des sources de production d'électricité décarbonée, nucléaires ou renouvelables, une attention particulière devra être portée sur les effets liés à l'évolution du montant de cette redevance.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur général des infrastructures,
des transports et des mobilités

Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature

Rodolphe Gintz

La directrice générale de l'énergie
et du climat

Philippe Mazenc

Le directeur général de la prévention
des risques

Sophie Murlon

Cédric Bourillet